



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le vendredi 25 novembre 2016 à 20h00 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre,.**

**Étaient présents :**

Monsieur Marcel Tremblay, conseiller numéro #1  
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro # 2  
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro #4  
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro # 6

**VACANT : Poste de maire**

**ABSENT :**

Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro# 3  
Madame Vanesza Chouinard, conseillère au siège numéro #5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire suppléant.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(0) Personne n'est présent à la séance extraordinaire

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le maire suppléant constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00

**2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de financement Comité des Loisirs St-Léandre
4. Résolution pour aider L'UPAC dans le déroulement de l'enquête
5. Résolution reddition de compte Programme TECQ 2014-2018
6. SEAO Soumission vérification comptable 2017-2018-2019.
7. Résolution pour radio mobile Télécommunication de L'Est
8. Avertissement employés municipaux
9. Varia
10. Période des questions
11. Levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION 1611-16**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de garder le varia ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3- Demande de financement pour le comité des Loisirs.**

#### **RÉSOLUTION 1611-17**

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, dépose la demande de financement pour le Comité de Loisirs les P'tits Léandre afin de promouvoir les activités pour l'année 2017 par le biais de la Ville de Matane dans sa publication Matane en loisir, pour un montant variant entre 200.00\$ et 1 600.00\$ en relation avec le nombre de municipalités participantes

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter la demande de financement et d'attendre de connaître le nombre de municipalités avant d'effectuer le paiement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4- Résolution pour aider l'UPAC dans le déroulement de l'enquête.**

#### **RÉSOLUTION 1611-18**

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu de permettre à l'enquêteur de l'UPAC, monsieur Bruno Bureau à obtenir tous les documents de la municipalité de Saint-Léandre qu'il juge nécessaires auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, de Matane afin de mener à bien l'enquête en cours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **5--Résolution Programme TECQ 2014-2018**

#### **Attendu que :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à celle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

#### **RÉSOLUTION 1611-19**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

#### **Et**

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessures infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Et**

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Et**

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructure municipale fixé à 28.00\$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Et**

La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;

**Et**

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**6-SEAO vérification comptable 2017-2018-2019**

#### **RÉSOLUTION 1611-20**

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder par le SEAO et procéder à la demande de soumission pour la vérification comptable pour les années 2017-2018-2019 pour la municipalité selon de devis déposé au SEAO.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**7- Résolution pour les radios mobiles Télécommunication de L'Est**

#### **RÉSOLUTION 1611-21**

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à l'achat de radio mobile selon la soumission reçue au montant de 2 565.56\$ plus taxes et des kits d'installation pour les véhicules d'été au montant 692.55\$ plus taxes et des frais mensuels de 223.65 \$ pour l'utilisation des radios.

**8- Avertissements employés municipaux**

Il est discuté que des avertissements écrits ont remis lors de la rencontre du Comité de travail et seront conserver dans le dossier des employés, ces avertissement ayant attrait à des faits, des gestes et/ ou des comportements en lien avec leur travail pour la municipalité.

**9- Varia**

Aucun point ajouté.

**10- Période des questions**

Aucune question.

**11- Levée de la séance ordinaire.**

**RÉSOLUTION 1611-22**

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 25 novembre 2016, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

---

**Clarence Lévesque**  
Maire suppléant

---

**André Marcil,**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

*Je soussigné, Clarence Lévesque, maire suppléant de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*